Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'INDRE-ET-LOIRE

# AVIS d'ENQUETE PUBLIQUE

**service d'animation interministérielle des politiques publiques**

**bureau de l'environnement**

Une enquête publique est ouverte du lundi 31 janvier 2022 (8 h 30) au jeudi 3 mars 2022 (17 h 00) sur la commune de LUYNES relativement à la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société CREMATOURS en vue d'exploiter un crématorium pour animaux sur la commune de LUYNES.

Les informations relatives à l'enquête publique (avis d'enquête, dossier de demande d'autorisation) et les observations émises par voie électronique sont mises en ligne sur le site internet de la préfecture d' Indre-et-Loire : www.indre-et-loire.gouv.fr.

Le dossier est déposé en mairie de LUYNES. Il est également consultable sur un poste informatique à la maire. Il est tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.

Un registre est ouvert à la mairie de LUYNES pour que le public y présente ses observations.

Ces observations peuvent également être formulées par courrier au commissaire enquêteur adressé en mairie de LUYNES ou à l'adresse électronique pref-environnement@indre-et-loire.gouv.fr en précisant dans l'objet « enquête CREMATOURS ».

Madame Nicole TAVARES, trésorier principal de la fonction publique en retraite, a été désignée par le tribunal administratif en qualité de commissaire enquêteur.

Elle recevra les observations des intéressés en mairie de LUYNES : le lundi 31 janvier 2022 de 9 h 00 à 12 h 00 - le mercredi 9 février 2022 de 16 h 00 à 19 h 00 - le lundi 21 février 2022 de 14 h 00 à 17 h 00 - le jeudi 3 mars 2022 de 14 h 00 à 17 h 00

A l'issue de la procédure, la préfète d'Indre-et-Loire sera amenée à prendre un arrêté préfectoral d'autorisation ou, le cas échéant, un arrêté de rejet, pour la demande d'autorisation environnementale présentée par la société CREMATOURS.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance, dès réception, en préfecture d'Indre-et-Loire, en mairie de LUYNES et sur le site internet de la préfecture de l'Indre-et-Loire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La personne responsable du projet faisant l'objet de la présente enquête publique, et auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est : M. Cyril LECUIT - téléphone 0607829346 - courriel : cyril.lecuit49@orange.fr.

Selon les dispositions de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente.